



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-541**

**Séance publique du**

**17 décembre 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181217- lmc1147373-DE-1-1
Date de signature : 20/12/2018
Date de réception : jeudi 20 décembre 2018
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE PLANS, TABLES, CAISSONS, RANGEMENTS,  
MOBILIERS ASSORTIS ET SIEGES DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX -signature**

Le 17 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 11/12/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Odile BONTHOUX.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Danielle SANTAMARIA.  
Secrétaire : Jean Boulhol

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2018

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE PLANS, TABLES, CAISSONS, RANGEMENTS, MOBILIERS ASSORTIS ET SIEGES DESTINES AUX SERVICES MUNICIPAUX -SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Cette délibération a pour objet le renouvellement de l'accord-cadre relatif à la fourniture de plans, tables, rangements, caissons, mobiliers assortis et de sièges pour les services municipaux qui arriveront à échéance le 31 décembre 2018.

La consultation a été décomposée en 2 lots avec les seuils annuels minima et maxima suivants:

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum annuel	Maximum annuel
1	Fourniture de plans, tables, caissons, rangements et mobiliers assortis destinés aux services municipaux	100 000	300 000
2	Fourniture de sièges destinés aux services municipaux	20 000	100 000

Pour chaque lot, l'accord-cadre sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit par tacite reconduction 3 fois 1 an, sans pouvoir excéder le 31 décembre 2022. Un avis d'appel public à la concurrence n°2018-33 a été adressé à la presse le 24/07/2018.

Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- JOUE: 27/07/2018
- BOAMP: 27/07/2018

La date limite de réception des plis a été fixée au **8 octobre 2018 à 12H00**.  
Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

<i>Lot</i>	<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>LOT 1</b>	<b>Prix</b>	<b>90%</b>
	<b>Délai de livraison</b>	<b>10%</b>
<b>LOT 2</b>	<b>Valeur technique</b>	<b>50%</b>
	<b>Prix</b>	<b>40%</b>
	<b>Délai de livraison</b>	<b>10 %</b>

Lors de la séance du 23 novembre 2018, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé de retenir les sociétés suivantes, classées en première position après analyse:

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Attributaire</b>
1	Fourniture de plans, tables, caissons, rangements et mobiliers assortis destinés aux services municipaux	<b>BURO CONCEPT</b>
2	Fourniture de sièges destinés aux services municipaux	<b>BURO CONCEPT</b>

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les accords-cadres relatifs à la fourniture de plans, tables, rangements, caissons, mobiliers assortis et de sièges pour les services municipaux lots n° 1 et 2 , avec la société et pour les montants indiqués ci-dessus.

DL.2018-541 - ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE PLANS, TABLES, CAISSONS,  
RANGEMENTS, MOBILIERS ASSORTIS ET SIEGES DESTINES AUX SERVICES  
MUNICIPAUX -SIGNATURE -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»